



La sécheresse gagne du terrain

Le département souffre d'un déficit de pluie depuis plusieurs mois. La chaleur et le vent n'arrangent rien.

/PHOTO ANGE ESPOSITO

Les mesures de restriction d'usage de l'eau en vigueur depuis mi-juin pourraient être renforcées jeudi

Jeudi, le préfet de Vaucluse réunira de nouveau le comité "sécheresse" pour évaluer la situation dans le département, placé en situation de vigilance le 16 juin dernier. En l'absence de pluies efficaces, les épisodes récents de fortes chaleurs et de mistral ont aggravé cette situation de sécheresse en accélérant la dégradation de la situation hydrologique des nappes et des cours d'eau.

Pour expliquer ce fait, il faut remonter à l'automne dernier. "Les mois d'octobre et novembre ont été très pluvieux mais ensuite décembre et janvier ont été exceptionnellement secs. Il est tombé moins de la moitié d'eau que la normale (la normale est une moyenne sur trente ans de 1981 à 2010, ndlr), analyse Anne-Marie Martinez, responsable eau et irrigation du Cirame - Centre d'information régional agro-météorologique et économique. Si le mois de mars a été en excédent pluviométrique, les mois suivants ont globalement été déficitaires sur l'ensemble du département. L'un des secteurs les plus touchés par cette séche-

resse est le sud Luberon où s'est d'ailleurs déclaré hier un vaste incendie (lire nos pages spéciales).

"Du 1^{er} mai au 23 juillet, il est tombé sur la commune 47 mm de pluies alors que la normale est de 127 mm. Le déficit pluviométrique en Vaucluse est exceptionnel et on n'est pas loin du caractère très exceptionnel". Anne-Marie Martinez évoque un second facteur pour expliquer cette situation : l'évapotranspiration. Au cours de la journée, les plantes vont consommer de l'eau. Davantage lors de journées chaudes et venteuses... Alors que la pluie est déficitaire, le Cirame constate un excédent de l'évapotranspiration. Les deux combinés aggravent le phénomène de sécheresse.

Les sols à sec

Par ailleurs, grâce à des sondes capacitatives, le Cirame peut également évaluer la sécheresse des sols. "Une sécheresse exceptionnelle pour cette période de l'année, indique Anne-Marie Martinez. Sur des parcelles non irriguées à Bonnieux ou Mormoiron, le niveau de sécheresse actuel est

le plus bas enregistré depuis cinq à sept ans."

En conséquence, le préfet a également placé -- au début du mois de juillet -- en situation d'alerte, les secteurs des Sorgues, du Lez, de l'Aygues, de l'Ouvèze, du bassin sud-ouest du Mont Ventoux, du Sud-Luberon, du Calavon et de la Nesque en imposant des restrictions d'usage de l'eau. "Je pense que nous sommes au début des tensions mais pour l'instant il n'y a pas péril en la demeure. Grâce au travail des anciens, il y a des réseaux d'irrigation collectifs dans la plupart des secteurs même si à certains endroits la sécheresse commence à se voir sur les vignes non arrosées par exemple. En revanche, ça va se compliquer si les mesures de restriction sont renforcées notamment pour l'élevage avec des prairies non irriguées" prédit André Bernard président de la Chambre d'Agriculture qui défend actuellement un projet pour ponctionner l'eau du Rhône notamment afin d'irriguer le nord du département.

Jeudi, si le comité d'experts relève une aggravation de la situation et conformément au plan-cadre sécheresse départemental, des mesures de restrictions et de limitation supplémentaires des usages de l'eau pourront être prises. **M.T.**

Les restrictions d'eau déjà en vigueur

Dans les secteurs en alerte il est interdit de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h, à l'exception de la micro-aspiration, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations; Interdiction d'arroser les pelouses y compris par les particuliers, espaces verts et sportifs de toute nature ainsi que le remplissage des piscines existantes de 9 h à 19 h; Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières,...) et liées à la sécurité; Interdiction d'arroser les terrains de golf, à l'exception des greens et départs, qui ne peuvent l'être que de 19 h à 9h.

Réduction des consommations d'eau de 10 % pour les activités industrielles et commerciales raccordées au réseau public d'eau potable.

Respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau, notifiés aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Sur les bassins du Lez, de l'Aygues, de l'Ouvèze, du Calavon et le bassin sud-ouest du Mont Ventoux, les mesures de restrictions sont renforcées : réduction de 20 % des prélèvements d'eau individuels, agricoles, industriels et commerciaux, quel que soit l'usage.

Sont maintenus en situation de vigilance les bassins du Rhône, Durance et Meyne, sur lesquels il appartient aux usagers de porter une attention particulière à leurs besoins en limitant au strict nécessaire leur consommation d'eau. Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable. Un affichage dans au moins un lieu public adapté, pour la consultation par le public des mesures de restriction, est demandé pour les communes concernées.

L'arrêté préfectoral est consultable www.vaucluse.gouv.fr (environnement/eau-politiques générales/sécheresse).

AGRICULTURE

Le ministère s'engage à promouvoir les fruits et légumes



Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. /PHOTO DR

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a décidé de soutenir la filière des fruits et légumes d'été, qui a connu un début de campagne difficile en raison des conditions climatiques qui ont accéléré la maturité des fruits et créé une abondance de l'offre européenne (voir notre édition du 21 juillet). Par le biais d'un communiqué, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation annonce qu'il va contribuer financièrement à la campagne de communication lancée ce lundi 24 juillet par Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais. Ce soutien, apporté via FranceAGriMer, porte sur 80% du montant total de la campagne, soit 280 000€.

Stéphane Travert souligne à cette occasion que "la consommation de fruits et légumes de saison permet de profiter de leur qualité optimale et de découvrir la diversité des productions de nos territoires et de nos agriculteurs."

Il rappelle par ailleurs que le Gouvernement est mobilisé, particulièrement dans ces situations de difficultés conjoncturelles, pour s'assurer du respect de la réglementation européenne et nationale ainsi que du maintien de relations commerciales loyales.

EN BREF

TRIBUNAUX DE COMMERCE • Élections. À partir de septembre, faites-vous élire juge aux tribunaux de commerce du 84, pour défendre les "petits" en